

Paris, le 18 avril 2011

Drame routier à Chelles :

Comment faire pour que ce type d'accident révoltant ne se produise plus à l'avenir ?

Si l'association porte-parole des automobilistes s'indigne devant la gravité de l'accident de la route provoqué à Chelles samedi soir, à la suite d'une prise excessive d'alcool, elle met en garde contre l'amalgame entre ce type d'accident exceptionnel et le comportement général et raisonnable de la très grande majorité des automobilistes. Ce drame doit plus que jamais rappeler l'enjeu prioritaire qu'est l'alcool au volant et conduire à une réflexion de fond sur les mesures préventives à adopter, pour agir efficacement vers toutes les personnes concernées.

Contre ce type de comportement individuel atypique qui relève d'un problème de société et qui dépasse le seul enjeu de sécurité routière, les réglementations et l'action des forces de l'ordre sont inopérantes. Le système du permis à points est ici sans effet.

La conduite en état d'ivresse constitue la première cause d'accidentologie en France. 30 % des accidents mortels sont causés chaque année par l'alcool, contre 20% par la vitesse. L'enjeu est de taille : Lutter contre l'alcool au volant, c'est tenter d'épargner plus de 1200 vies par an.

La mise en application des mesures prévues par la loi Loppsi II va permettre de renforcer l'action répressive contre l'alcoolémie excessive, à travers la confiscation du véhicule ou la mise en place d'un éthylotest anti-démarrage.

Cependant, ces mesures, qui interviennent après coup, ne sont pas suffisantes. Il convient, pour « 40 millions d'automobilistes », d'agir beaucoup plus en amont auprès des familles concernées par le problème d'alcoolémie. Un accompagnement et un encadrement devraient être proposés au sein de la cellule familiale, en interaction avec les services sociaux et sanitaires, dès que les problèmes d'alcoolémie sont décelés. Il aurait pour effet de sensibiliser ces familles, bien avant tout contrôle routier et de façon préventive, sur la conduite à tenir vis-à-vis du membre concerné ainsi que sur le bien-fondé de mettre en place, dans le ou les véhicules de la famille, un matériel éthylotest anti-démarrage. En complément, il convient également de leur faciliter l'accès à ces technologies, notamment en terme de prix.

« 40 millions d'automobilistes » se met à la disposition de l'administration pour réfléchir aux solutions possibles et tenter de lutter efficacement contre ce fléau.



Suivez «40 Millions d'automobilistes» sur Twitter

Et accédez aux infos officielles ou non, en avant-première

➤ <https://twitter.com/40MA>



A propos de « 40 millions d'automobilistes » : www.40millionsdautomobilistes.com
40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général régie par la loi de 1901, active tant sur le plan national qu'europpéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages. Premier représentant national des automobilistes auprès des pouvoirs publics et du secteur économique de la route, 40 millions d'automobilistes rassemble, aujourd'hui, plus de 320.000 adhérents, fort du soutien de tous les automobile clubs français, membres de l'Union Nationale des Automobile clubs.

Contacts presse :

Virginie Belloir & Valérie Hackenheimer

Agence Florence Gillier Communication

Tél : 01 41 18 85 55 - Mail : virginieb@fqcom.fr; valerieh@fqcom.fr